



Garonne aval en Midi-Pyrénées

édito

N° 1 DÉCEMBRE 2010

La Garonne est depuis toujours un sujet important, voire passionnel, pour les habitants et les riverains du fleuve. Entre les « aygats » qui ont dévasté la plaine comme en 1952 et les étiages qui obligent à des restrictions de prélèvement en été, la Garonne a longtemps été perçue comme une source de risques qu'il fallait domestiquer, autant que faire se peut. Après plusieurs décennies d'aménagements sur le lit et de mise en valeur de la plaine, on prend aujourd'hui conscience qu'elle est une source de richesse, et pas seulement pour le tourisme et l'agrément des promeneurs ou des pêcheurs. La Garonne et les milieux qui y sont associés rendent de nombreux services à la société : autoépuration des eaux, zones d'expansion des crues, réservoir de biodiversité, ...

Les réflexions engagées avec Natura 2000 pour conserver les milieux et les espèces d'intérêt européen ne doivent pas être séparées de celles sur l'aménagement du territoire et de la mise en valeur de l'espace rural. A l'heure de l'arrivée prochaine de la LGV, il est plus que jamais nécessaire de trouver les meilleurs compromis possibles pour assurer à la fois le maintien de la richesse écologique de la Garonne, la poursuite des activités de pleine nature et le développement économique.

Je souhaite que le dialogue instauré pour l'élaboration du document d'objectifs se poursuive de manière constructive dans la mise en œuvre des orientations de gestion.

Bernard DAGEN, Maire de Castelsarrasin

Président du comité de pilotage de la Zone de Protection Spéciale
« Vallée de la Garonne de Muret à Moissac »

Sommaire

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Natura 2000 sur le bassin de la Garonne : une richesse biologique exceptionnelle confirmée par les inventaires

L'élaboration du document d'objectifs : organisation, calendrier

Natura 2000

Qu'est-ce que c'est ?

UN RÉSEAU POUR SAUVEGARDER LA BIODIVERSITÉ

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites où sont présents des habitats naturels et des espèces remarquables ou menacés sur le territoire européen. Il rassemble deux types de zones :

1. les zones spéciales de conservation (ZSC) désignées en application de la directive européenne Habitats de 1992. Celle-ci vise à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des habitats d'espèces qui sont en danger de disparition, en régression ou qui constituent des milieux remarquables.

2. les zones de protection spéciale (ZPS) désignées en application de la directive européenne Oiseaux de 1979. Celle-ci a pour objet la protection et la gestion des espèces d'oiseaux sauvages, en prenant en compte les exigences économiques et récréationnelles. Elle vise notamment à préserver, maintenir et restaurer les habitats des espèces devant faire l'objet de mesures de conservation.

Cette politique de conservation est issue du constat de régression de la population de nombreuses espèces animales et végétales et des milieux naturels qui les abritent en Europe, en particulier les zones humides.

LA GESTION DES SITES NATURA 2000

La gestion de chaque site Natura 2000 s'appuie sur un document d'objectifs (abréviation : **DOCOB**), élaboré en concertation avec les acteurs locaux et approuvé par arrêté préfectoral. Document de référence pour tous les partenaires publics et privés, le DOCOB décrit les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents et liste les actions à mettre en œuvre pour assurer leur préservation.



Natura 2000

Sur le bassin de la Garonne

La Garonne en Midi-Pyrénées et ses affluents l'Ariège, l'Hers, le Salat, la Pique et la Neste ont été inscrits au réseau européen des sites Natura 2000 (site n°FR7301822). Ceci en raison du grand nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire de la directive Habitats qui sont présents dans ces cours d'eau et sur leurs rives. Le saumon atlantique est l'espèce emblématique du bassin de la Garonne puisqu'elle était présente autrefois sur tout le bassin depuis l'estuaire de la Gironde jusqu'aux Pyrénées.

Privilégiant les démarches contractuelles, l'application des actions proposées dans le DOCOB se fait sur la base du volontariat :

Les exploitants agricoles et forestiers qui adaptent leurs modes de gestion pour favoriser la conservation des milieux naturels et des espèces peuvent bénéficier d'aides dans le cadre de « contrats Natura 2000 » passés sur 5 ans avec l'Etat. Exemple : le maintien de pratiques de fauche pour conserver les prairies maigres en bord de cours d'eau.

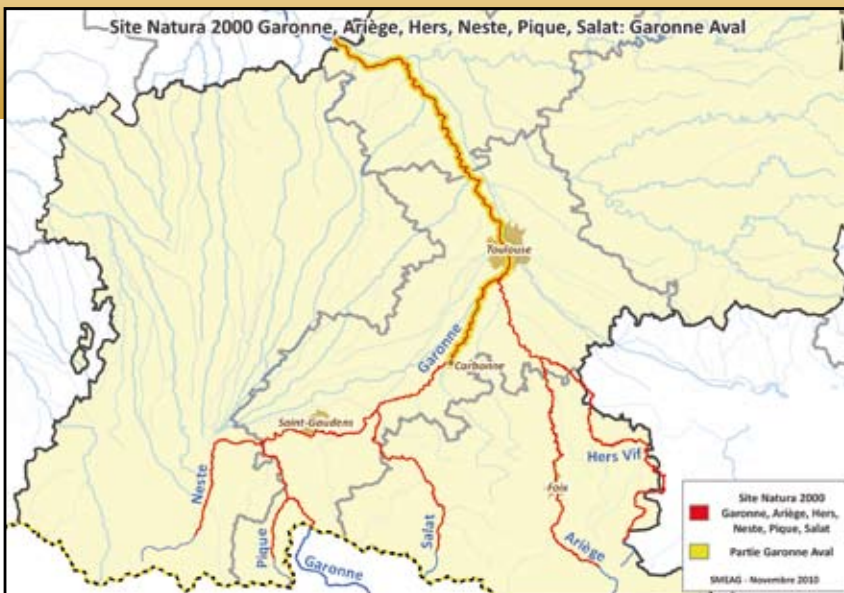
Les propriétaires peuvent signer une « charte Natura 2000 », qui ouvre droit à exonération de la taxe foncière en échange de pratiques favorables à l'environnement.

Les aménagements de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site. Si un projet portant atteinte à la conservation du site est néanmoins autorisé pour des raisons d'intérêt public, le porteur des travaux doit financer et mettre en œuvre des mesures compensatoires.

NATURA 2000 EN FRANCE ET EN MIDI-PYRÉNÉES

La France a désigné 750 sites terrestres et 200 sites marins et littoraux, représentant 12,5 % du territoire métropolitain. En Midi-Pyrénées, une centaine de sites recouvrant un total de 321 510 ha ont été désignés au titre de la directive Habitats, et 16 sites (153 110 ha) au titre de la directive Oiseaux. **La particularité de la région Midi-Pyrénées est de recouper 4 des 7 régions biogéographiques identifiées en Europe : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.**





garonne aval



L'Écaille chinée, un insecte d'intérêt communautaire nouvellement recensé et qui confirme la grande richesse du site.

Compte tenu de sa dimension, le site de la Garonne en Midi-Pyrénées a été découpé en 5 parties pour faciliter la concertation. **La partie « Garonne aval » concerne le fleuve entre Carbone (31) et Lamagistère (82), sur un linéaire de 140 km.**

Entre Muret et Moissac, la vallée de la Garonne est également classée Natura 2000 au titre de la directive européenne sur les Oiseaux. Ce secteur abrite plusieurs espèces de hérons et de rapaces d'intérêt communautaire, en raison principalement de la présence de milieux aquatiques (Garonne et plan d'eau de graviers), des forêts alluviales et des coteaux boisés situés à proximité du fleuve.

Le document d'objectifs de la Garonne aval couvre à la fois les habitats et les espèces de la directive Habitats et ceux de la directive oiseaux entre Muret et Moissac.

LA GARONNE AVAL, UNE GRANDE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE MAIS DES HABITATS SOUVENT DÉGRADÉS

La diversité biologique de la Garonne est liée à la dynamique actuelle et passée du fleuve. Depuis le lit mineur jusqu'aux terrasses non inondables, une végétation très différente se développe en fonction du degré d'humidité : herbiers aquatiques du lit mineur, végétation des eaux stagnantes des bras morts, végétation pionnière des bancs de graviers, saulaies inondables, forêts alluviales.

De nombreuses espèces animales fréquentent cette mosaïque de milieux de manière permanente ou occasionnelle. La Garonne est un axe de migration pour le saumon, l'alose ou la lamproie, mais aussi pour des oiseaux tels que le balbuzard pêcheur. Les bords de Garonne,

riches en insectes, attirent les chauves-souris dont le gîte est souvent éloigné du fleuve.

Mais les inventaires ont mis en évidence la situation inquiétante des forêts de saules bordant la Garonne, qui sont affectées par la baisse du niveau de la nappe phréatique dont l'eau baigne habituellement les racines. Ils ont également confirmé la fragilité des populations des poissons migrateurs et l'état dégradé de leurs frayères (l'enfoncement du lit a décapé les graviers jusqu'à la marne sur de nombreux secteurs).

Pour en savoir plus : www.eptb-garonne.fr/pages/dossier-natura2000.htm



La mobilité du lit permet le renouvellement des formes fluviales.



Le lucane cerf-volant, une espèce très présente dans les boisements des bords de Garonne.

Document d'objectifs

Garonne aval

L'État est maître d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 de la Garonne aval.

La DREAL Midi-Pyrénées en est le service instructeur.

Le SMÉAG a été désigné « opérateur » pour assurer l'animation et le pilotage des études nécessaires à l'élaboration du docob. L'opération a reçu le soutien financier de l'Europe, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Les études ont été confiées à :

- **Nature Midi-Pyrénées** pour les habitats naturels et les espèces terrestres
- **le CRPF Midi-Pyrénées** (Centre Régional de la Propriété Forestière) pour l'étude des activités sylvicoles
- **MIGADO** (Migrateurs Garonne Dordogne) pour les habitats aquatiques
- **Nature Midi-Pyrénées** pour les oiseaux de la ZPS Muret - Moissac.

Les inventaires naturalistes se sont déroulés sur l'année 2007 pour couvrir toutes les saisons (certaines formations végétales sont tardives, comme la végétation pionnière des bancs de graviers qui peut intervenir jusqu'à la fin du mois de septembre).

Des groupes de travail ont été organisés pour analyser la sensibilité des habitats et des espèces aux activités présentes sur le site (exemple : qualité des eaux pour les poissons). Les habitats et les espèces prioritaires ont aussi été identifiés en fonction de leur état de conservation, de leur étendue et de leur évolution. Par exemple, la conservation du Héron pourpré est un enjeu fort, tandis que celle du Balbuzard pêcheur, oiseau migrateur n'effectuant que des passages de courte durée sur la Garonne, est moins prioritaire.

Les groupes de travail ont ensuite élaboré les objectifs de conservation pour chaque habitat et chaque espèce. Exemple pour les forêts alluviales : limiter le développement des espèces invasives.

L'année 2009 a été consacrée à la définition des propositions de gestion. Il s'agit d'un programme d'actions qui décrit ce qu'il faut faire concrètement pour assurer le maintien voire la restauration des habitats et des espèces. Pour chaque opération sont identifiés les coûts, les financements possibles et les maîtres d'ouvrage. Le contenu de la charte Natura 2000 a également été précisé, en distinguant la charte applicable au site Garonne amont et celle applicable à la ZPS Muret - Moissac.

La validation des propositions de gestion marque la fin de la procédure d'élaboration du docob. Celui-ci ne sera opérationnel qu'après son approbation par le Préfet. On entre alors dans la phase de mise en œuvre des actions préconisées. Le comité de pilotage reste en place mais il devient un comité de suivi, ayant en charge d'évaluer les réalisations.

La mise en œuvre des actions préconisées par le docob nécessitera une coordination entre les différentes entités du site. Des réflexions sont en cours pour mener une animation commune sur la Garonne, la Pique, la Neste, l'Ariège, l'Hers et le Salat, afin de faciliter l'instruction et la programmation financière des projets.



Vous êtes élu, animateur, acteur local, partenaire du réseau Natura 2000 ?

La lettre Natura est pour vous !

CONTACT

Sylvain MACÉ
61 rue Pierre Cazeneuve 31200
TOULOUSE
Tel : 05.62.72.76.00
Email : sylvain.mace@eptb-garonne.fr

FINANCEMENTS



Les étapes de l'élaboration du DOCOB

Garonne aval

NOVEMBRE 2006

Démarrage des études

*Inventaire
écologique et
socioéconomique*

13 JUILLET 2007

Présentation de la démarche

8 FÉVRIER 2008

Validation de l'inventaire

*Analyse
des sensibilités et
hiérarchisation
des habitats et
des espèces*

26 JUIN 2008

Validation de l'analyse
écologique

*Définition
des objectifs de
conservation*

26 FÉVRIER 2009

Validation des objectifs
de conservation

*Proposition de
gestion*

27 AVRIL 2010

Validation du
programme d'action
et de la charte
Natura 2000

MISE EN ŒUVRE EN 2011